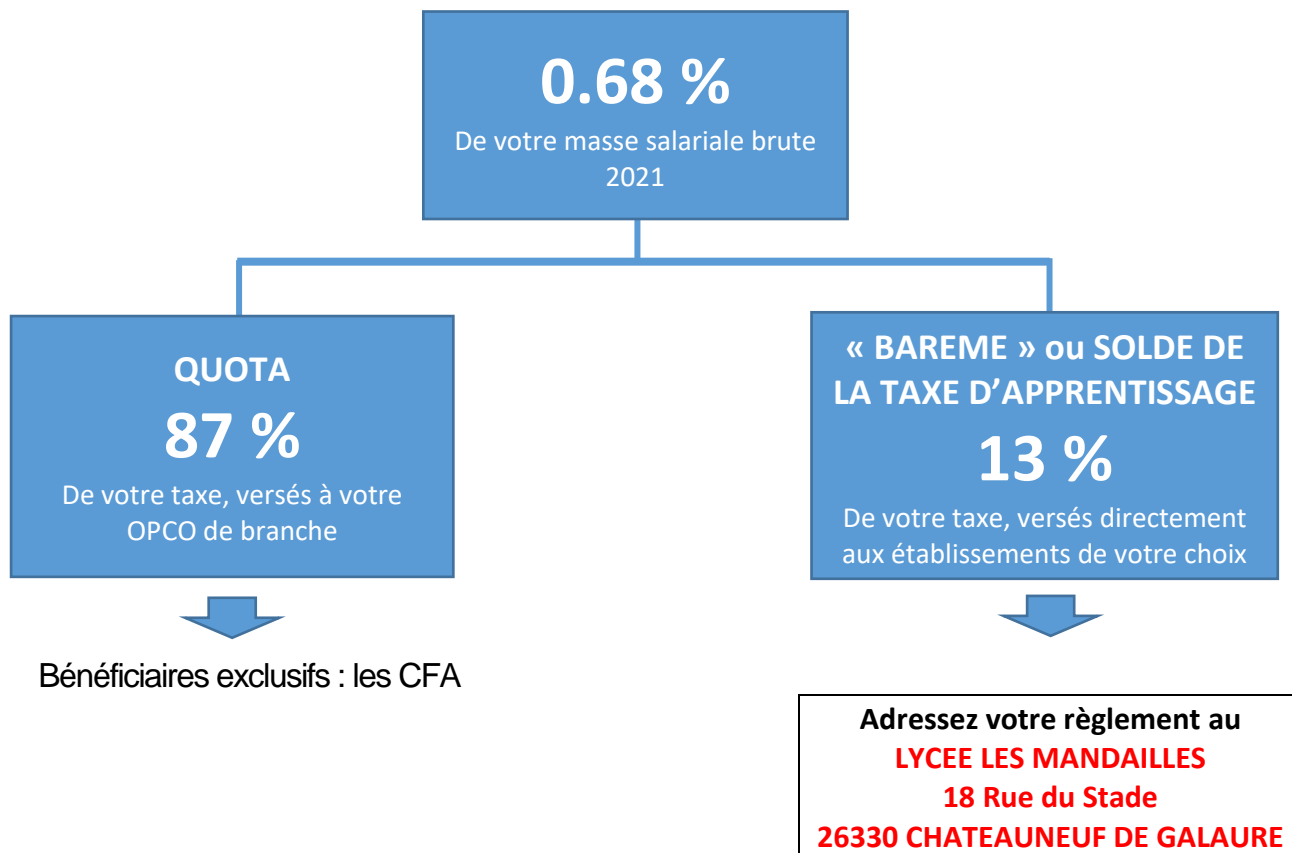


Taxe d'apprentissage 2022 (procédure à transmettre à votre service comptable)



VERSEMENT EN 3 ÉTAPES

1. Remplissez le bordereau de versement (ci-dessous)
2. Effectuez votre versement direct de taxe d'apprentissage :
(13% de 0.68% de votre masse salariale 2021)
3. Le lycée Les Mandailles édite et vous adresse (par courrier et/ou email) votre reçu libératoire dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions pour votre soutien.

Votre versement direct de taxe d'apprentissage :€

- Par chèque ci-joint : adressé à l'ordre du lycée Les Mandailles
- Par Virement : en précisant la référence TA 2022 – Nom de votre entreprise

IBAN	BIC
FR 76 1027 8089 2800 0201 4840 161	CMCIFR2A

Votre entreprise :

Nom SIRET

Adresse :

CP Ville :

Nom et prénom du contact : M. Mme -

Téléphone du contact : Courriel du contact :